

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MONTGÉ-EN-GOËLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en présence limitée du public (2 personnes maximum),<sup>1</sup> sous la présidence de Pascal HIRAUX, Maire,

**Etaient présents :**

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints  
Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Ghislaine CHAMBE, Rémi PELLETIER, Pascal BRAUN, Philippe DELMOTTE, conseillers

**Etaient absents représentés :**

Alain SANCHIS par Pascal HIRAUX, Aurélie SEMPRES-BUZZETTI par Isabelle GUERROUDJ, Jean-Pierre AUBRY par Gérard DUBOIS.

**Etaient absents excusés :**

Mikael HOUREZ, Guy BONGIORNO.

Clémence MIQUEL-TRANCHÉ est élue secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 19h00 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

1. Décision modificative n°1
2. Décision modificative n°2
3. Décision modificative n°3

**QUESTIONS DIVERSES**

**1. DECISION MODIFICATIVE N°1**

Lors de l'élaboration du budget, des écritures de cession pour 150 000 € ont été réparties sur les comptes 192 (040), 675 (042), 6761 (042), 2138 (040) et 775. Or, les écritures de cession en M14 ne se prévoient budgétairement qu'au 024, en recette d'investissement. De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 675 opération 042 (dépense de fonctionnement) : - 6 617.24 €
- compte 6761 opération 042 (dépense de fonctionnement) : - 143 382.76 €
- compte 775 (recette de fonctionnement) : - 150 000.00 €

---

<sup>1</sup> Dérogation à l'article L 2121-18 du CGCT afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en vertu de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

- compte 192 opération 40 (recette d'investissement) : - 143 382.76 €
- compte 2118 opération 40 (recette d'investissement) : - 6 617.24 €
- compte 024 (recette d'investissement) : + 150 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°2**

Lors de l'élaboration du budget, des recettes d'investissement ont été réparties au chapitre 131. Ce chapitre est un chapitre de subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables or, la Commune ne pratique pas d'amortissement. De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 1311 (recette d'investissement) : - 123 602.44 €
- compte 1312 (recette d'investissement) : - 148 000.00 €
- compte 1313 (recette d'investissement) : - 151 000.00 €
- compte 1321 (recette d'investissement) : + 123 602.44 €
- compte 1322 (recette d'investissement) : + 148 000.00 €
- compte 1323 (recette d'investissement) : + 151 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

## **3. DECISION MODIFICATIVE N°3**

Afin de mandater la facture de la SMACL concernant l'assurance du personnel communal, en section de fonctionnement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 678 (autres charges exceptionnelles) : - 3 000.00 €
- compte 6455 (cotisations pour assurances du personnel) : + 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire fait un point sur les travaux du multisports :
  - Les travaux de voirie sont intégralement terminés. Le procès-verbal de réception a été signé.
  - Le city stade et les agrès sont installés. Le contrôle de conformité des installations a été effectué et validé.
  - Les travaux paysagers ne sont pas encore terminés. Christian GUILLEMINOT a assisté, ce matin, à la réunion de chantier relative aux végétaux. Il explique que les arbustes plantés ne correspondent pas à la demande effectuée en début de marché, à savoir, choix d'arbustes qui nécessitent peu d'entretien. M. Latte doit transmettre le procès-verbal de cette réunion.
- M. le Maire souligne les bons retours, des Montgéens, concernant l'installation de ce multisports.


Arrivée d'Aurélie SEMPRESZ-BUZZETTI.

- Isabelle GUERROUDJ fait un point sur la rentrée scolaire :  
Rentrée compliquée pour l'organisation de la restauration scolaire et le périscolaire, du fait des mesures sanitaires.
  - 3 services de cantine ont été mis en place afin de respecter le protocole sanitaire.
  - Une fiche d'inscription a été instaurée pour le périscolaire.
  - Les 3 communes (Montgé-en-Goële, Vinantes et Cuisy) mettent à disposition leurs salles des fêtes dans l'éventualité d'un protocole plus stricte et nécessitant de l'espace plus important.
  - Mise en place d'une désinfection des locaux très importante et très lourde à gérer.
- Isabelle GUERROUDJ propose de mettre en place, pour la sécurité des enfants, une signalétique aux abords de l'école de Montgé-en-Goële. Elle propose des silhouettes d'enfants en 3D de la société PIETRO.
- M. le Maire informe que la campagne betteravière 2020/2021 commencera le lundi 28 septembre prochain. Comme chaque année, la Mairie va envoyer un courrier à TEREOS pour rappeler à leurs chauffeurs de passer par Cuisy à vide et de traverser Montgé-en-Goële, uniquement à plein. M. le Maire va demander l'intervention de la Brigade de gendarmerie de Saint Souplets pour des contrôles de vitesse inopinés.
- Sébastien GERAL informe du projet d'installation de deux bancs sur la Place du Monument aux Morts. Aurélie SEMPRESZ-BUZZETTI explique que cette place n'est pas respectée en tant que « monument » : beaucoup de bruit d'enfants qui crient, de ballons qui tapent dans le mur du fond et déjections canines importantes dans la pelouse. L'installation de ces deux bancs pourrait attirer plus d'habitants et donc augmenter les nuisances sonores. Sébastien GERAL propose de faire un test : installation des bancs au printemps et si l'essai n'est pas concluant, les bancs seront démontés et installés dans un autre lieu, dans le village. Il propose également d'installer un distributeur de sacs à crottes et d'embellir la Place afin de mettre en évidence le Monument aux Morts.
- Isabelle GUERROUDJ informe que la fête foraine sera présente sur la commune, les 17 et 18 octobre 2020. Les forains seront présents la semaine prochaine afin de convenir de leurs emplacements. Isabelle GUERROUDJ confirme que le protocole sanitaire sera respecté. De plus, M. Le Maire prendra un arrêté pour l'obligation du port du masque lors de cette fête foraine. Cette année, les tickets de manège seront distribués aux enfants de 3 à 12 ans.
- Concernant l'arbre de Noël, cette année, seule une option pour un spectacle a été posée. La réservation n'est pas définitive du fait du contexte sanitaire national.
- Sébastien GERAL rappelle que demain est organisée la journée nationale « Nettoyons la nature ». Le rendez-vous est donné à 9h00 devant l'école.
- La semaine dernière, Gérard DUBOIS et Sébastien GERAL ont visité le site PICHETA. Sébastien GERAL explique que la société traite une partie des déchets du Grand Paris. PICHETA propose une visite du site à tous les membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le vendredi 2 octobre 2020

La Secrétaire de séance,  
Clémence MIQUEL-TRANCHÉ



Le Maire,  
M. Pascal HIRAUX

